PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Société 2 BRA — SASU — Capital 200 € — RCS Fréjus 105 453 187

RÉUNION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre 2026,

Monsieur GUL Mehmet Gurkan, né le 20 juillet 1991 à Varto (Turquie), de nationalité turque, demeurant au 346 Rue de la Paix, 83480 Puget-sur-Argens, titulaire du titre de séjour pluriannuel n° 8303047839, valide jusqu'au 26 octobre 2027, agissant en sa qualité d'Associé Unique et de Président de la société 2 BRA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 euros, dont le siège social est fixé au 129 Rue Albert Einstein, 83600 Fréjus, immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro 105 453 187,

a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions des articles 13 et 14 des statuts de la société et aux articles L.227-1 et suivants du Code de commerce :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la cession de la totalité des actions de la société 2 BRA à Madame CAMANO Maria Grazia ;
2. Prise d'acte de la démission de Monsieur GUL Mehmet Gurkan de ses fonctions de Président ;
3. Nomination de Madame CAMANO Maria Grazia en qualité de nouvelle Présidente ;
4. Mise à jour des statuts consécutive au changement d'associé unique et de Présidente ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIÈRE RÉSOLUTION — Approbation de la cession de la totalité des actions

L'Associé Unique décide de céder et prend acte de la cession de la totalité des actions de la société 2 BRA, soit 200 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, représentant 100 % du capital social, consentie par Monsieur GUL Mehmet Gurkan au profit de Madame CAMANO Maria Grazia, née le 20 novembre 1965 à Catania (Italie), de nationalité italienne, demeurant au 42 Rue Auguste Renoir, 83300 Draguignan, pour un prix égal à la valeur nominale du capital social, soit deux cents euros (200,00 €), avec effet à ce jour, 7 septembre 2026.

Il est précisé que le prix de cession sera acquitté comptant entre les mains du cédant, et que les droits d'enregistrement dus au titre de cette cession seront acquittés auprès du service compétent de l'enregistrement dans les délais légaux.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION — Démission du Président

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur GUL Mehmet Gurkan de ses fonctions de Président de la société 2 BRA, avec effet à ce jour, 7 septembre 2026, concomitamment à la cession de la totalité de ses actions.

L'Associé Unique lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions de Président depuis sa nomination le 15 juin 2026.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION — Nomination de la nouvelle Présidente

L'Associée Unique, désormais Madame CAMANO Maria Grazia en sa qualité de nouvelle associée unique à compter de ce jour, décide de se nommer elle-même en qualité de Présidente de la société 2 BRA, pour une durée indéterminée, à compter du 7 septembre 2026.

Nom et prénom	CAMANO Maria Grazia
Date et lieu de naissance	20 novembre 1965 à Catania (Italie)
Nationalité	Italienne
Adresse	42 Rue Auguste Renoir, 83300 Draguignan

Pièce d'identité	Passeport italien n° YD1871679, délivré le 12/05/2026, valide jusqu'au 11/05/2036
Prise de fonction	7 septembre 2026
Durée du mandat	Indéterminée
Rémunération	Non fixée à ce jour — fera l'objet d'une décision ultérieure

La nouvelle Présidente déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappée d'aucune interdiction de gérer ou d'administrer une société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION — Mise à jour des statuts

L'Associée Unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de refléter le changement d'associé unique et de Présidente intervenu ce jour. Les statuts mis à jour seront annexés au présent procès-verbal.

Les modifications portent notamment sur :

• L'identité de l'Associée Unique : Madame CAMANO Maria Grazia en lieu et place de Monsieur GUL Mehmet Gurkan ;
• L'identité de la Présidente : Madame CAMANO Maria Grazia ;
• La mise à jour des références statutaires en conséquence.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION — Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente, Madame CAMANO Maria Grazia, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et administratives requises, notamment :

• Dépôt du formulaire M2 auprès du Guichet Unique (INPI) pour le changement de Président ;
• Publication d'un avis de modification dans un Journal d'Annonces Légales du Var (83) ;
• Mise à jour de l'extrait Kbis auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Fréjus ;
• Mise à jour du registre des mouvements de titres et du compte individuel d'actionnaire ;
• Toutes autres démarches nécessaires à la régularisation de la situation.

Cette résolution est adoptée.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal a été établi et signé par l'Associé Unique et la nouvelle Associée Unique à Fréjus, le **7 septembre 2026.**

L'ASSOCIÉ UNIQUE CÉDANT ET DÉMISSIONNAIRE	LA NOUVELLE ASSOCIÉE UNIQUE ET PRÉSIDENTE
GUL Mehmet Gurkan	CAMANO Maria Grazia
« Lu et approuvé »	*« Lu et approuvé »*
Lu et Approuvé	Lu et approuvé
	